



Pôle Transitions et développement local

Décision n° 2024-09

Objet : Contrat avec la société LA FERME DE TILIGOLO dans le cadre de 2^{ème} édition du Printemps des Transitions

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de sensibiliser et promouvoir la biodiversité à travers des événements,

Considérant la 2^{ème} édition du Printemps des Transitions du 31 mai au 2 juin 2024,

Considérant que l'offre de la société LA FERME DE TILIGOLO répond à ces besoins,

APPROUVE le contrat avec la société LA FERME DE TILIGOLO domiciliée à la GAUDRIERE, 79150 SAINT-MAURICE ETUSSON, pour la représentation de spectacles interactifs de 15 minutes, au jardin de la Ménagerie, dans le cadre du Printemps des Transitions.

DECIDE de le signer.

PRECISE que le montant de cette prestation est fixé à 4 922,40 € TTC pour les trois jours.

Fait à Sceaux, le 17 janvier 2024



Philippe LAURENT